

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-049-2021-04

PUBLIÉ LE 23 AVRIL 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France /

IDF-2021-04-23-00003 - Arrêté n° DRIEAT-IDF-2021-0036 du 23 avril 2021 fixant la composition du jury du concours professionnel 2021 pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2021-04-23-00003

Arrêté n° DRIEAT-IDF-2021-0036 du 23 avril 2021 fixant la composition du jury du concours professionnel 2021 pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes »



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des Transports d'Île-de-France Direction des routes d'Ile-de-France

ARRÊTÉ n°DRIEAT-IDF - 2021-0036

fixant la composition du jury du concours professionnel 2021 pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » .

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État

Vu l'arrêté DRIEA-IdF n° 2021-0208 portant ouverture, au titre de 2021, d'un concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, branche «routes, bases aériennes»,

Vu l'arrêté n° IDF-2021-03-31-00013 du 31 mars 2021 du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Emmanuelle GAY, directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports Île-de-France, en matière administrative, notamment son article 4 ;

Vu la décision n° DRIEAT-IdF-2021-04-07-00002 du 07 avril 2021 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, portant subdélégation de signature en matière administrative, à Monsieur Alain MONTEIL, directeur des routes Île-de-France ;

ARRÊTE

« **ARTICLE 1**: La composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État organisé au titre de l'année 2021 est fixée comme suit :

M. Marc CROUZEL Directeur adjoint territorial Président du jury.

M. Bruno FOURCAULT

Assistant sécurité prévention.

M. Jean-Baptiste DE CAGNY

Adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route au Nord.

Mme Liliane MOKE - NGONDA Chargée de projets transverses

M. Jean-François TARISTAS

Chef de la mission de la politique et des moyens de l'exploitation.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 avril 2021

Pour le préfet et par délégation, Le directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur des routes Île-de-France

signé

Alain MONTEIL